

**EPAGE du bassin
versant de la Grosne**

5 place du Marché
71250 CLUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

EPAGE du bassin versant de la Grosne

Département de Saône et Loire

Délibération n° 16-2021

Nombre de membres	
- En exercice :	15
- Présents :	8
- Absents :	7
Nombre de suffrages exprimés	
Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0
Date de convocation : 04/10/2021	
Date d'affichage : 22/10/2021	

Le quatorze octobre deux mil vingt et un, le Comité Syndical de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne, convoqué conformément à la loi, s'est réuni à 19 h 00 à la mairie de JALOGNY, sous la présidence de Mr BORDET Jean-François.

Etaient présents : GELIN Daniel, DELPEUCH Jean-Luc, DUPARAY Alexandre, PARRET Thierry, BORDET Jean-François, DURIAUX Philippe, MARTINOT Rémy, LAPALUS Pierre.

Etaient absents : PROTET Christian, LABULLE Marc, THEVENON René.

Etaient excusés : FARENC Jean-François, PONCET Guy, BURTEAU Gilles.

A été nommé **Secrétaire de séance** : DUPARAY Alexandre

OBJET : CREATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif en raison de la création du même poste à raison de 7h00 par semaine,

Le Président propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 7h00 hebdomadaires.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'adopter la création d'emploi ainsi proposée.

Le tableau des emplois est créé à compter du 14 octobre 2021, sous réserve de l'avis de la CAP.

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoint administratif

Grade : Adjoint administratif territorial

- ancien effectif 0

- nouvel effectif 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le :

et publication du : **22 OCT. 2021**

Le Président,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bordet".

Jean-François BORDET